

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Janvier

## ÉMISSION DE L'EMPRUNT

Le *Journal Officiel* publie le décret suivant :

« Article premier. — Le ministre des finances est autorisé à procéder par voie de souscription publique à l'aliénation de la somme de rentes 3 0/0 nécessaires pour réaliser, en exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 24 décembre 1890, un capital effectif de 839 millions 488,000 francs.

« Art. 2. — Lesdites rentes 3 0/0 seront émises aux taux de 92 fr. 55. »

Ce décret est suivi de l'arrêté suivant, dont voici les parties principales :

« Article 1<sup>er</sup>. — Une souscription publique sera ouverte le 10 janvier 1891, au matin, et close le soir même pour la réalisation d'une somme de 839 millions 488,000 francs en rente 3 0/0.

« Il ne sera admis aucune liste de souscription.

« Art. 2. — Les souscriptions sont reçues :

« Dans les départements : à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances ; à la caisse du percepteur de la ville ; dans les chefs-lieux d'arrondissement où il n'y a pas de receveur des finances, à la caisse des percepteurs qui auront été désignés par le ministre des finances.

« Les bureaux destinés à recevoir la souscription seront ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir, sans interruption.

« Art. 3. — Les rentes seront émises au prix de 92 fr. 55 par 3 fr. de rente.

« Jusqu'à la réalisation de ce prix, les versements porteront intérêt dans les conditions déterminées par l'article 8 ci-après.

« Art. 4. — Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 3 fr. de rente.

« Au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues par 10 fr. de rente et les multiples de 10 fr. Toutefois, les souscriptions supérieures à 3,000 fr. de rente ne seront reçues que pour des multiples de 100 fr. de rente.

« Les souscriptions devront être faites sans condition, et le ministre des finances restera seul juge de leur validité.

« Art. 5. — Les souscripteurs sont tenus de garantir leur souscription par le versement immédiat d'une somme de 15 fr. par 3 fr. de rente effectué en numéraire ou en billets de la Banque France.

« Toutefois, les porteurs d'obligations du trésor et de bons de liquidation ayant la libre disposition de ces valeurs, seront admis à affecter à la garantie de leur souscription les titres appelés au remboursement, en exécution de l'article 62 de la loi du 26 décembre 1890.

« Dans les départements, elles ne seront reçues qu'aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, receveurs des finances et percepteurs des villes chefs-lieux d'arrondissement où il n'y a pas de recette des finances.

« Les porteurs auront la faculté de déposer leurs titres, conformément à l'article 6 de l'arrêté du 29 décembre 1890, à la caisse du comptable autorisé à recevoir leur souscription.

« Le dépôt préalable est obligatoire lorsqu'un même porteur a plus de cinq cents titres à présenter en garantie de sa souscription. Il devra être effectué au plus tard la veille de l'émission.

« Art. 6. — Les souscriptions seront constatées au moyen de la délivrance d'un récépissé à talon au porteur, visé au contrôle, en exécution de la loi du 24 avril 1833.

« Lorsque, conformément aux dispositions de l'article précédent, la souscription sera garantie en tout ou en partie par un dépôt d'obligations ou de bons de liquidation, le récépissé délivré sous réserve de vérification des titres déposés ne sera pas négociable.

« Art. 7. — Le versement du prix des rentes attribuées sera effectué comme il suit : Le jour de la souscription, 15 fr. par 3 fr. de rente ; à la répartition, 15 fr. par 3 fr. de rente ; le 1<sup>er</sup> avril 1891, 15 fr. par 3 fr. de rente ; le 1<sup>er</sup> juillet 1891, 15 fr. par 3 fr. de rente ; le 1<sup>er</sup> janvier 1892, 15 fr. par 3 fr. de rente ; le 1<sup>er</sup> juillet 1892, 17 fr. 55 par 3 fr. de rente. Total, 92 fr. 55 par 3 fr. de rente.

« Art. 8. — Les intérêts courus sur les versements effectués avant la libération complète des titres seront déduits des versements successivement exigibles. Le montant desdits intérêts est fixé ainsi qu'il suit : Au 1<sup>er</sup> avril 1891, 15 centimes par 3 fr. de rente ; au 1<sup>er</sup> juillet 1891, 30 centimes par 3 fr. de rente ; au 1<sup>er</sup> janvier 1892, 1 fr. 15 par 3 fr. de rente ; au 1<sup>er</sup> juillet 1892, 1 fr. 20 par 3 fr. de rente.

« Art. 9. — Le versement du terme exigible à la répartition sera effectué au moment de l'échange du récépissé de souscription contre un certificat provisoire de rente 3 0/0.

« Le versement des termes exigibles les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> juillet 1891 ; 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet 1892, pourra être effectué dans un délai de quinze jours, soit au plus tard les 15 avril et 15 juillet 1891, 15 janvier et 15 juillet 1892.

« Le paiement de chacun des termes exigibles ne pourra être effectué qu'en un seul versement.

« Art. 10. — Si le montant des souscriptions dépasse la somme de rentes à aliéner, toutes les souscriptions, quel qu'en soit le chiffre, seront soumises à une réduction proportionnelle. Toutefois, le ministre des finances se réserve le droit de statuer en ce qui concerne les souscriptions qui se trouveraient réduites à 3 fr. de rente ou au-dessous.

« Au-dessus de cette somme, il ne sera attribué en rente que 5 fr. ou des multiples de 5 fr. Il ne sera pas tenu compte des fractions qui donneraient droit à moins de 2 fr. 50 de rente.

« En cas de retard, le débiteur sera passible, de plein droit, d'intérêts envers le Trésor à raison de 4 0/0 l'an à courir de l'échéance effective de chacun des termes, c'est-à-dire des 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> juillet 1891, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet 1892 inclusivement.

« En outre, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer, sans mise en demeure préalable, la vente des rentes représentées par le certificat pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seraient dues.

« Un avis, inséré au *Journal Officiel*, fera connaître le résultat de la souscription et le taux de la réduction s'il y a lieu. »

Les derniers articles de l'arrêté sont relatifs à certaines formalités concernant la libération des titres et le remboursement des souscriptions reçues en trop.

## INFORMATIONS

### Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis samedi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

La délibération a été courte. Elle a duré moins d'une heure.

M. de Freycinet a fait signer à M. le président de la République un décret sur le service d'état-major en vue de mettre son organisation en harmonie avec la loi du 26 juin 1890.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a fait signer par M. Carnot un décret nommant M. Bayet, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, recteur de l'Académie de Lille, en remplacement de M. Couat, nommé précédemment à Bordeaux.

### Boulangier

L'*Eclair* publie une lettre du général Boulanger, déclarant qu'il continuera à communiquer directement avec ses partisans.

### Cardinal Lavignerie

Une dépêche d'Alger, adressée au *XIX<sup>e</sup> Siècle*, dit que le cardinal Lavignerie est atteint de fièvre et que sa santé inspire de sérieuses inquiétudes.

### Campagne anti-éclavagiste

Suivant une dépêche, adressée au *Journal des Débats*, le Pape adresse aux évêques d'Italie une circulaire les invitant à s'associer à la campagne anti-éclavagiste menée par le cardinal Lavignerie.

### Guillaume et Bismarck

Une dépêche de Hambourg parvenue au *Figaro* dit que l'empereur Guillaume a adressé une lettre autographe à M. de Bismarck à l'occasion du nouvel an.

## Le Traitement de la tuberculose

### On lit dans l'*Eclair* :

voici un dernier et assez curieux écho de la découverte du docteur Koch. Nous le donnons d'ailleurs sous réserves :

On raconte que c'est à l'empereur Guillaume que l'on devrait la divulgation prématurée des expériences du savant allemand. L'impatience du souverain serait cause que la découverte fut mise au jour avant d'être complètement élaborée et étayée d'une série d'observations suffisamment longue.

L'empereur est, comme on sait, affligé de maux d'oreilles qui le font vivement souffrir. Une nuit, après une journée de chasse par un temps de vent et de pluie, les souffrances redoublèrent, et les médecins ordinaires durent pratiquer plusieurs piqûres de morphine. Guillaume II résolut de demander aux docteurs Von Bergmann et Lévy une consultation définitive. Deux amis du docteur Koch y assistaient.

La question nettement posée par le souverain fut la suivante : « Mon mal est-il de nature cancéreuse ou tuberculeuse ? » C'est pour le second diagnostic que penchèrent les médecins. On fit la recherche des bacilles au laboratoire de Koch, et cette recherche donna raison à leur hypothèse. C'est alors que l'empereur, malgré les représentations de Koch, qui lui affirmait que des expériences pouvaient n'avoir pas du tout les mêmes résultats sur les hommes que sur les animaux, décida qu'il était temps de faire une expérience en grand sur l'humanité. L'empereur Guillaume a suivi ces expériences avec une curiosité passionnée, que l'on comprend quand on connaît ce dessous.

Tout ce que la question est de savoir si maintenant il les trouve assez concluantes pour s'y prêter à son tour.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Scrutin du 4 janvier 1891

La lettre R indique les républicains ; la lettre C les conservateurs et la lettre S les sénateurs sortants :

### ORNE

MM. Poriquet, c. s., 503 voix, élu ; La Sico-tière (de), c. s., 521, élu ; Libert, c. s., 569, élu.

### PAS-DE-CALAIS

MM. Dautresme, r., élu ; Casimir Périer, r., élu ; Lesoué, r., élu. Il y a ballottage entre MM. Waddington et Pouyer-Quertier.

### PUY-DE-DOME

MM. Guyot-Lavaline, r. s., 642 voix, élu ; Giro-Pouzols, r. s., 526 ; Le Guay, r. s., 368 ; Gaillard, r. s., 650, élu ; Barrière, r., élu ; Gomot, r., 648, élu.

### BASSES-PYRÉNÉES

MM. Marcel Barthe, r. s., 733 voix, élu ; Haulon, r. s., 725, élu ; Vignancour, r. 720, élu.

### HAUTES-PYRÉNÉES

MM. Dupuy, r., 401 voix, élu ; général Defis, r. s., 387, élu.

### PYRÉNÉES-ORIENTALES

MM. Arago, r. s., 292 voix, élu ; Vilar, 258, élu.

### HAUTE-RHIN

M. Fréry, r. s., 126 voix, élu.

### RHONE

MM. Millaud, r. s., 488 voix, élu ; Guyot, r. s., 403, élu ; Munier, r. s., 504, élu ; Perrais, r. s., 450, élu.

### HAUTE-SAONE

MM. Brusset, r., 749 voix, élu ; Levrey, r., 733, élu.

### SAONE-ET-LOIRE

MM. Demôle, r. s., 975 voix, élu ; Mathey, r. s., 988, élu ; Félix Martin, r. s., 972, élu.

### SARTHE

MM. Cordelet, r. s., 463 voix, élu ; Rubillard, r. s., 115 ; Lemonnier, r. s., 501, élu ; Leporché, r., 483, élu.

### SAVOIE

MM. Forest, r. s., 568 voix, élu ; Gravin, r., 399, élu.

### HAUTE-SAVOIE

MM. Chardon, r. s., 577 voix, élu ; Chaudmontel, r. s., 552, élu.

### SEINE

MM. de Freycinet, r. s., 579, voix, élu ; Poirier, r. s., 392, élu ; Tolain, r. s., élu ; Rané, r., élu ; Lefebvre, r., élu ; Georges Martin, r. s., 240.

### SEINE-INFÉRIEURE

MM. Huguet, r. s., 1,265 voix, élu ; Deprez, r., 1,266, élu ; Camescasse, r., 1,214, élu ; Waddington, r., 785, élu.

### SEINE-ET-MARNE

MM. Foucher de Careil, r. s., 568 voix, élu ; Régimantel, r., élu ; Dufraigne, r. s., 198.

### SEINE-ET-OISE

MM. Maze, r. s., 719 voix, élu ; Journault, r. s., 711, élu ; Decauville, r. s., 674, élu ; Maret, r., 711, élu.

### DEUX-SÈVRES

MM. Garran de Balzan, r. s., 439 voix, élu ; Léo Aymé, r., 438, élu.

### SOMME

MM. Dauphin, r. s., 914 voix, élu ; Jametel, r. s., 999, élu ; Petit, r. s., 988, élu.

### TARN

MM. Barbey, r. s., 459 voix, élu ; Bernard Lavergne, r. s., 440, élu.

### TARN-ET-GARONNE

MM. Garisson, r. s., 225 voix, élu ; Rolland, 255, élu.

### VAR

MM. Ferroillat, r. s., 214 voix ; Magnier, 256, élu.

### VAUCLUSE

MM. Gent, r. s., 352 voix, élu ; Guérin, r. s., 417, élu.

### VENDEE

MM. Halgan, c. s., 459 voix, élu ; M. Bejarry, c. s., 467, élu ; M. Bire, c. s., 469, élu.

### VIENNE

M. Arnaudeau, c. s., 336 voix ; M. Beauchamp, c. s., 332 ; M. Salomon, r., 371, élu ; M. Couteau, r., 376, élu ; M. Thézard, r., 378, élu.

### HAUTE-VIENNE

MM. Teisserenc de Bort, r. s., 444 voix, élu ; Pénicaud, r. s., 408, élu ; Donnet, r. s., 433, élu.

### VOSGES

MM. Kiener, r. s., 658 voix, élu ; Brugnot, r., 781, élu ; Jules Ferry, r., 723, élu.

### YONNE

MM. Guischart, r. s., 479 voix, élu ; Coste, r. s., 525, élu.

### CORSE

MM. Labaume, r., 214 voix ; Ulysse Pila, r., 236 ; Chonelette, c., 118 ; Brelemann, c., 117.

### ORAN

M. Jacques, r. s., 233 voix, élu.

### COTE-D'OR

M. Joigneau, r., élu.

### NORD

M. Maxime Lecomte, r., 1,274 voix élu.

### Election législative

*Saint-Flour*. — MM. Bory, 6,363 voix, élu ; Andrieux, 3,465.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET REGIONALE

### Commission d'initiative pour l'érection d'un monument à Clément-Marot

RAPPORT DE M. JOSEPH BLANC, SECRÉTAIRE

Messieurs,

Lorsque la Commission nommée par vous pour étudier le projet d'un monument à Clément Marot a été définitivement organisée, et qu'elle a eu recueilli, avant de se mettre à l'œuvre, les témoignages d'approbation et de sympathie de sommités littéraires et des dignitaires et hauts fonctionnaires du département, M. Laroussilhe, l'un de ses secrétaires, a fait connaître à la Société des Etudes et au public, les résultats des travaux préliminaires de cette commission. Depuis lors, c'est-à-dire depuis l'année 1888, elle a fonctionné régulièrement, et les procès-verbaux de ses séances, insérés dans les journaux de la localité, ont montré suffisamment qu'elle prend à cœur la tâche qui lui est confiée. C'est le résumé de ses travaux que je vais avoir l'honneur de faire devant vous ; j'espère que vous voudrez bien leur donner une approbation qui sera pour la Commission l'encouragement le plus puissant et le plus agréable.

Le premier, je dirai même le principal devoir

de la Commission d'initiative était de recueillir les souscriptions. Aussi s'empressera-t-elle de rédiger une circulaire qui, imprimée à un grand nombre d'exemplaires, fut distribuée à profusion dans la ville et le département et reproduite dans tous les journaux de la région. Nos hauts protecteurs, nos membres correspondants, tous nos amis en un mot, s'empressèrent, non seulement de répondre à notre appel, mais aussi de faire des prosélytes et d'accroître ainsi le nombre de souscriptions. Les départements voisins, plusieurs sociétés savantes, et je me ferai un remords de les oublier, les Français, les Quercynois d'outre-mer, ont voulu eux aussi apporter leur obole à notre œuvre. Nous avons pu ainsi dresser successivement trois listes de souscription dont le montant constituait une somme assez élevée. Mais nous étions encore loin du chiffre à atteindre pour pouvoir consacrer au poète de la Renaissance un monument digne de son talent et de son admiration. Nous avons dû organiser, l'hiver dernier, un concert au profit de notre œuvre. Je ne répéterai pas ici les éloges et les remerciements qu'ont mérité tous les artistes de la localité pour le pieux empressement qu'ils ont mis à nous offrir leur concours gracieux; vous savez tous également, messieurs, que le produit de cette fête vint grossir dans une large mesure la somme déjà recueillie. Mais je dois consacrer une mention toute spéciale à la bienveillante collaboration que M. Valès, professeur agrégé d'histoire au lycée, nous a accordée en cette circonstance; l'annonce seule de la conférence qui devait suivre et compléter le concert avait attiré un public aussi nombreux que choisi, et désireux surtout d'entendre une fois de plus la parole chaude et élégante d'un conférencier apprécié déjà par l'élite de la population cadurcienne.

Depuis lors, ceux de nos amis à qui leurs occupations n'avaient pas encore permis de nous donner le témoignage de leur sympathie se sont fait un devoir de nous envoyer leur offrande et quelques-uns même nous ont adressé de véritables listes de souscriptions. C'était une gracieuse façon de réparer et d'expliquer le retard qu'ils avaient mis à nous répondre. Mais nos ressources n'auraient pas sensiblement augmenté si un des plus hauts fonctionnaires du département, M. Dardenne, trésorier général du Lot, ne se fut mis à notre disposition pour nous créer une nouvelle source d'adhésions.

A l'instigation de M. de Laroussilhe, percepteur à Cahors, l'un des secrétaires de la commission, nous avons envoyé aux maires du département une circulaire spéciale les priant de mandater la somme dont ils croyaient pouvoir disposer, sur le chapitre des dépenses imprévues du budget communal. La plupart des municipalités ont répondu à notre appel; mais le recouvrement de ces diverses sommes eût été difficile pour nous, si M. Dardenne n'eût centralisé les souscriptions des arrondissements. Je ne crois pas, Messieurs, traduire un sentiment autre que celui dont vous êtes tous animés, en adressant hautement et publiquement à M. le trésorier payeur général, non seulement au nom de la commission d'initiative, mais aussi au nom de la Société des Etudes tout entière, l'expression de notre profonde et sincère reconnaissance. Je ne saurais d'ailleurs vous faire mieux sentir toute l'importance des avantages que nous a valu l'intervention de M. Dardenne qu'en m'aidant des chiffres eux-mêmes, dont l'éloquence est indiscutable. Le recouvrement du montant des souscriptions municipales nous a donné jusqu'à ce jour les résultats suivants: Arrondissement de Cahors, 287 fr. — de Figeac, 215 fr. — de Gourdon, 279 fr. — Total, 791 fr. Cette somme, ajoutée à celle déjà recueillie par les souscriptions antérieures, donnent en déduisant d'ailleurs tous les frais d'impression et d'envoi de circulaires ou de lettres, un total d'environ 3,000 fr. Je ne comprends pas dans ces chiffres qui représentent la somme que notre trésorier M. Calvet a en caisse actuellement, les cotisations non recouvrées et celles qui nous sont annoncées par de nombreux souscripteurs.

Je dois m'empresser d'ajouter que nos ressources ne sont pas entièrement pécuniaires. Je ne vous apprendrai rien de nouveau, Messieurs, en vous disant que notre puissant protecteur, M. Gustave Larroumet, directeur des Beaux-Arts, nous a fait accorder par M. le Ministre de l'Instruction publique un buste en bronze de Marot, dû à un lauréat du Salon, M. Edmond Turcan. La maquette en plâtre de ce buste a été donnée au musée de la ville où tous ceux qui professent le culte des beaux-arts ont déjà pu l'admirer. Mais M. Larroumet a voulu faire plus. Dans son dernier voyage à Cahors, qui date à peine de quelques mois, il a appelé auprès de lui M. Henri Valette, président de la commission d'initiative, et, en présence de M. le Maire de Cahors et de M. Vicart, chef du cabinet et représentant de M. le Préfet du Lot, lui a promis d'envoyer en temps utile les mosaïques et les bas-reliefs que comporte le projet établi par M. Rodolphe, architecte départemental et M. Calmon, directeur de l'Ecole municipale de dessin. Je ne puis, Messieurs, mieux terminer mon rapport, qu'en vous annonçant que dans la pre-

mière quinzaine de janvier M. Rodolphe présentera lui-même à M. Larroumet le projet et le devis définitifs du monument. A la suite de cette démarche, le ministère de l'Instruction publique doit nous allouer, ainsi que l'autorisent les règlements en vigueur, une somme égale au quart du montant du devis. Je ne m'avancerai donc pas trop en disant qu'avant deux mois notre trésorier aura encaissé la subvention ministérielle. Mais je ferai preuve de légèreté et d'ingratitude si je ne remerciais pas ici M. Larroumet de l'appui incessant dont il nous honore auprès du gouvernement, et de la réelle bienveillance avec laquelle il met, tout entière, à notre disposition son influence personnelle. Je dois aussi adresser à MM. Rodolphe et Calmon le témoignage de notre reconnaissance pour le concours gracieux et éclairé qu'ils apportent chaque jour à notre œuvre.

La collaboration de tous ceux à qui leur haute situation et leurs connaissances personnelles permettent de nous être agréables nous est acquise définitivement. Aussi pouvons-nous espérer que le vœu formé par M. Daynard, l'excellent secrétaire général de la Société, dans son rapport de fin d'année, sera pleinement réalisé, c'est-à-dire que le monument Clément Marot sera érigé pendant l'année 1891. C'est le but auquel tendent tous les efforts de la commission d'initiative. Sûre que vous lui continuerez votre confiance et votre concours, elle va entrer courageusement dans la dernière période de sa mission, et je crois pouvoir vous donner l'assurance, Messieurs, qu'elle obtiendra un résultat tout à l'honneur de la Société des Etudes du Lot et de la vieille Cité cadurcienne.

Joseph BLANC.  
Secrétaire de la Commission d'initiative.

**Cour d'assises**

Le rôle des affaires soumises au jury de la session du 16 février ne paraît pas devoir être très chargé; dans tous les cas, l'affaire Escoffier ne viendra pas encore au mois de février. L'instruction de cette affaire, si longue et si embrouillée, n'est pas encore terminée et ne le sera vraisemblablement que pour les assises du mois de mai prochain.

L'accusé Escoffier, qui a été arrêté le 7 juillet dernier, aura donc eu à subir dix mois de prison préventive.

**Postes et Télégraphes**

Notre compatriote, M. Paul Moutier, commis des postes et télégraphes de deuxième classe, est élevé sur place à la première classe.

Félicitations.

**Nos compatriotes**

On annonce la mort du baron Gustave Ambert, frère du général récemment décédé.

**Médaille militaire**

La médaille militaire est conférée à MM. Laborie, gendarme à Payrac, et Roussi gendarme à Martel.

**Adjudication**

L'adjudication des fournitures destinées au Bureaux de Bienfaisance a eu lieu il y a quelques jours.

Ont été déclarés adjudicataires:

Pour la pharmacie, M. Filhol, avec un rabais de 51 pour cent.  
Pour la boulangerie, M. Lacombe, avec un rabais de 29 pour cent.

**Suicide**

La femme C..., âgée de 43 ans, perdit il y a quelque temps son mari.  
Le chagrin éprouvé par cette malheureuse femme altéra sa raison.  
On l'a trouvée pendue dimanche soir.  
Elle laisse un fils âgé d'une vingtaine d'années et un petit enfant de deux ans et demi.

**La Tombola des vélocipédistes**

Voici la liste des lots non retirés de la Tombola de la fête de Charité organisée par les vélocipédistes cadurciers:

**Lots non retirés**

Numéros gagnants	Numéros des lots	OBJETS GAGNÉS
2191	9	Musée des beaux-arts (2 volumes).
249	10	Une boîte biscuits, cristal marbre rosé, métal argenté.
2905	13	Un kummel, un brou de noix et un punch au rhum.
1657	16	Trois plastrons.
557	19	Une carte du Lot et un plan de Cahors.
263	20	Le portrait du gagnant sculpté.
1203	25	Une casquette anglaise.
1515	40	Un éventail.
3922	77	Une coupe vide-poche.
1045	78	Six flacons d'eau de toilette.
2870	79	Une blague.
3932	83	Un parapluie.
3924	92	Deux hectolitres de coke.
794	75	Une chauffe-pot Stocker.
2004	100	Une cravache.
3762	102	Un jeu de patience.
3275	106	Une bouteille brillant florentin.
1876	108	Un réveil.
1280	113	Photographie du gagnant.
3483	117	Une cravate.
2825	118	Deux bouteilles Sauterne et Grave.
2890	126	Une pièce montée.

2045	127	Une tabatière.
4905	158	Une gravure.
2250	129	Une boîte parfumerie.
2018	131	Une boîte de biscuits Olibet.
3749	133	Un pantalon.
2917	139	Une bouteille de Champagne, deux vieux Cahors.
847	154	Une paire de petits souliers.
1180	164	Le buste de Gambetta.
2787	169	Une casquette écossaise pour jeune fille.
1102	170	Un grand tapis de table de salon.
928	171	Une ombrelle.
2053	172	Une valise.
3391	181	Abonnement d'un an à la Dépêche.
3374	183	Un lot de parfumerie.
815	185	Un encrier.
283	191	Un réveil quantième.
233	193	Quatre bouteilles de liqueurs.
2102	195	Un petit gilet.
2802	196	Une blague.
1911	201	200 cartes de visite.
87	295	3 bouteilles de quinquina au malaga.
861	206	Abonnement d'un an au Réveil du Lot.
3930	210	Descents de lit.
1063	211	200 lettres de mariage ou baptême.
2045	214	Deux tapis.
2044	215	Une casquette de jockey.
3087	217	Une ceinture de flanelle.
2020	220	Une paire de bas.
1493	221	Les quais du Louvre (peinture).
1495	222	Une boîte de thé d'Aiguebelle.
3486	223	Une urne.
1491	227	Rosace de plafond en stuc.
3990	230	Deux éventails.
3758	243	Une paire de rênes en corde.
644	251	Un manchon.
44	264	Abonnement d'un an à la France.
205	265	Abonnement d'un an à la Gironde.
550	266	Porte-allumettes.

Les personnes qui auraient gagné des lots sont priées de les faire retirer le jeudi 8 janvier, de 1 h. à 3 h. de l'après-midi.

Tous les objets qui ne seraient pas retirés à cette dernière date seront vendus, au bénéfice de pauvres, le dimanche 11 janvier, à 2 heures de l'après-midi, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

**Foire du 3 janvier**

La foire du 3 janvier a été très importante. Les divers marchés étaient bien garnis.

**Bœufs.** — Bœufs ou vaches amenés, 500 paires environ, les gras se sont vendus de 35 à 38 fr. les 50 kilos poids vifs. Les atelages étaient vendus au cours des derniers marchés.

**Porcs.** — Porcs gras amenés, 250 environ, le cours moyen a été de 47 à 52 fr. les 50 kilos. Les jeunes porcs pour l'élevage, amenés en grand nombre, se sont vendus à raison de 18 à 30 fr. la pièce, selon grosseur.

**Moutons.** — Moutons ou brebis amenés, 800 environ, le prix des gras a été de 0,75 à 0,85 le kilo. Les brebis et les agneaux ont subi une légère hausse sur les derniers marchés.

**Halle.** — Blé en vente, 330 hectolitres, vendu 275, prix moyen 18 fr. 50 l'hectolitre.  
**Maïs.** — Maïs en vente, 840 hectolitres, vendus 234; prix moyen 11 fr. 50 l'hectolitre.  
**Pommes de terre** 125 hectolitres, prix moyen 3,85.

L'avoine 10 fr. 20 les 50 kilos.  
Les fèves 12 fr. l'hectolitre.  
Les oies grasses de 0,75 à 0,85 la livre.  
Les volailles grasses de 0,65 à 0,70 la livre.  
Les dindes de 0,50 à 0,60 la livre.  
Les lapins de 0,45 à 0,50 la livre.  
Les truffes de 2 à 3 fr. la livre.  
Les œufs de 1 fr. à 1 fr. 10 la douzaine.

**Labastide-Murat**

Dans la nuit du 30 au 31 décembre, la maison Mayzen, à Labastide-Murat, a été la proie des flammes. Cet immeuble était d'une valeur de 8 à 10,000 francs et n'était couvert par aucune assurance. C'est la ruine pour ce pauvre homme.

**Belmont (Lalbenque)**

Le dimanche 29 décembre, le sieur Deilles Jean, âgé de 63 ans, après avoir déjeuné comme à l'ordinaire, alla soigner ses bœufs à leur étable.

Saisi par le froid, on fut obligé de le rapporter, transi sur son lit, où il expira, peu de temps après, des suites probables d'une congestion.

Notre foire du 2 janvier, favorisée par un soleil magnifique, a été fort belle.

Beaucoup d'affaires s'y sont traitées, principalement sur le foirail des porcs. Leur prix variait contre 47 et 50 fr. les 50 kilos.

La truffe aussi y abondait. Elle s'est vendue entre 4 et 5 francs le kilogramme, ce qui est peu; mais il faut avouer que cette année-ci elle n'est pas belle, les dernières gelées l'ayant fort dépréciée.

**Mauroux**

Vendredi matin, vers 3 heures, le ménage Basset, aubergiste, fut éveillé par une épaisse fumée qui emplissait tout l'appartement; on s'empressa de donner l'alarme, on sonna le tocsin et aussitôt les secours furent sur les lieux, mais ce qui les impressionnait le plus, c'est qu'on ne voyait que de la fumée et non du feu. Alors on s'empressa de démolir le foyer et on s'aperçut en effet que le feu avait pris par dessous. Dans peu de temps il a été éteint et les gens accourus aux secours ont pu regagner leur domicile.

Heureusement que le feu ne faisait que commencer de se déclarer, car la maison Basset se trouvant au milieu du bourg, l'incendie aurait fait de grands ravages, mais on a été quitte pour la peur.

La foire qui se tient depuis deux ans le lendemain de la Noël n'a pas été belle à cause du temps si rude. Les bœufs ainsi que tous les animaux se vendaient à de bons prix.

La volaille se vendait de 50 à 60 centimes la livre.  
Les lièvres de 4 à 5 francs.  
Les grives 45 et 50 centimes.  
Les merles 20 et 25 centimes.  
Les lapins 1 fr. 75 à 2 fr. la paire.  
Les œufs 1 fr. la douzaine.  
Les truffes 4 fr. la livre.

**FAITS DIVERS**

**Tunisie**

Tunis. — M. Massicault, résident général, recevant les autorités, a constaté dans son discours de réception que les incidents de frontières deviennent moins nombreux et que leur règlement est rendu facile par la bonne entente avec les autorités de la Tripolitaine.

**La Traite des nègres**

On sait que le cardinal Lavignerie rêve de recruter une armée pour combattre la traite des nègres.

Les enrôlements se font, 12, rue du Regard, chez M. Charmetan.

Cette armée, à cause du manque de fonds, on ne doit compter que 500 soldats. Or, 1,078 demandes d'enrôlement ont été adressées du 15 novembre au 15 décembre. Dans ce nombre se trouvent 198 bacheliers, et 405 jeunes gens appartenant à la noblesse. On y compte un prince très authentique, 18 marquis, 102 comtes ou vicomtes.

**L'affaire Padlewski**

Paris, 30 décembre, soir.

**On lit dans la France**

Un haut fonctionnaire de la sûreté générale nous a affirmé, ce matin, que la police était sur la véritable trace de Padlewski, l'assassin du général Seliverstoff. Il ne serait pas impossible qu'on opérât prochainement son arrestation, mais nullement du côté où l'on a d'abord cru qu'il s'était réfugié. Ce qu'il y a de certain, c'est que le ministère de l'intérieur a envoyé trois agents à Anvers, Amsterdam et Hambourg. Ils n'ont pas encore donné de nouvelles.

M. Soudais, inspecteur principal de la sûreté, est en ce moment, à Bâle, où il est arrivé par voie de Turin.

**Le terrible accident de la place des Carmes**

Un terrible malheur est arrivé hier à Toulouse. Deux maisons de la place des Carmes, portant le n° 11, appartenant à M. Laval et le n° 12 appartenant à M. Roques, négociant en rouennerie, se sont écroulées.

C'est vers les trois heures de l'après-midi que les premiers craquements se sont faits entendre, suivis presque aussitôt d'un sordid grondement. Un immense et très épais nuage de poussière a enveloppé les maisons voisines et toute la place, et quand les passants et les voisins, accourus à ce bruit, ont pu distinguer quelque chose, ils ont vu un immense trou béant, où se dégageait une colonne de fumée, à la place occupée par les deux maisons en question.

D'après les premières informations, la plupart des nombreux habitants de ces deux maisons seraient sauvés, soit qu'ils fussent ailleurs, soit qu'ils aient pu fuir ou se mettre à l'abri. Deux ou trois personnes ont été retirées dès la première heure des décombres sans trop de mal; mais on croit qu'il y a deux victimes, un infirme de 80 ans et une jeune fille de 18.

Les secours sont arrivés très vite, mais la nuit aurait gêné les travaux si de puissantes lampes électriques ne venaient inonder de lumière ce lamentable tableau.

Les pompes ont dû éteindre un commencement d'incendie. Par un bonheur providentiel, une école enfantine qui est établie dans l'une des maisons, était en vacances.

**Graçay (Cher), le 6 juin 1890.**

J'ai expérimenté vos Pâtes Suisses sur plusieurs personnes atteintes d'une grande constipation, elles n'ont qu'à se louer de leur usage. J'ordonnerai vos Pâtes Suisses toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Je vous autorise à livrer mes observations à la publicité.

Docteur GIBERT, médecin.

Etelles, par Méry-sur-Seine (Aube), le 14 juin 1890. — J'étais depuis longtemps sujet à des névralgies faciales qui me donnaient de violents maux de tête. Votre Baume Victor, si bien nommé, a triomphé du mal instantanément. Je suis heureux de vous donner cette attestation.

COYARD-DANTON.

**BULLETIN FINANCIER**

du 5 janvier 1891

Malgré la cherté des reports qui a été excessive en liquidation, le marché continue à accuser nettement une tendance à la hausse, il en sera ainsi jusqu'à l'Emprunt.

Les marchés étrangers sont du reste très bien disposés et les consolidés anglais sont arrivés aujourd'hui en hausse.

Le 3 0/0 fait 95.47, le 4 1/2 est à 104.70. Les Actions de nos grandes Sociétés de crédit sont très fermes. Le Foncier est à 1317.50. Le Crédit Lyonnais est demandé à 827.50.

La Banque de Paris fait 857.50.

Les chemins Portugais sont en hausse.

Les fonds étrangers sont également preuve d'une fermeté remarquable. L'Italien est à 94.72 ce qui ne représente pas une bien grande hausse si l'on tient compte du report. Le Turc est à 19, 05.

En Banque les valeurs de cuivre se réveillent un peu. L'Alpine reprend sa marche en avant.

VARIÉTÉS

GUILLAUME FARINIER

(Suite)

Il y avait alors au couvent d'Aurillac un frère-mineur du nom de Roquetaillade. C'était un homme de mœurs pures, savant dans l'écriture et versé dans la connaissance des auteurs profanes. Il se prétendait inspiré du ciel. Son esprit naturellement enclin à l'exaltation avait été troublé par les malheurs des temps et s'égarait dans des prophéties et des prédications singulières dont l'effet pouvait être d'autant plus dangereux que leur auteur était un homme instruit et vertueux. Ecoutez la prophète d'Aurillac : « Malheur ! trois fois malheur sur nous ! nos guerres dureront et croîtront jusqu'au Ciel ; tout ce que nous voyons n'est encore rien. Il faut que la face entière du monde change ; bientôt la tyrannie régnera partout ; les infidèles envahiront les royaumes des Latins et la Cour de Rome s'enfuira de la cité pécheresse d'Avignon. » Farinier sentit là comme une fermentation de ce vieux levain du schisme des Fratricelles, et craignant que l'halluciné Roquetaillade ne réveillât le fanatisme déjà assoupi des Frères-Mineurs, il crut devoir frapper un grand coup. En directeur prudent il exhorta le faux prophète à renoncer à ses prédications et à chercher dans le silence du cloître le repos dont son esprit avait si grand besoin. Roquetaillade fut enfermé dans la prison du couvent de Figeac et dirigé ensuite sur Avignon où il resta sous les verrous pendant tout le pontificat d'Innocent VI. On le traita constamment avec douceur, comme devait l'être un pauvre moine au cerveau malade. De nos jours les malheureux irresponsables sont logés dans les petites maisons ; au Moyen-Âge la geôle du cloître était leur refuge.

Le pape approuva la conduite de Farinier dans cette circonstance, conduite qui révélait un caractère plein de décision et de fermeté. Si nous considérons en outre que la renommée avait publié au loin l'habile administration du provincial d'Aquitaine, nous ne serons pas étonnés de son élévation au grade de général de l'Ordre en 1348, dans le Chapitre tenu, cette année, à Veronne.

La sphère d'action s'est agrandie pour le célèbre Cordelier. Le voilà enfin sur un théâtre digne de lui, et il s'y montrera toujours à la hauteur de son rôle. Pendant neuf ans de généralat Farinier tiendra d'une main prudente et ferme les rênes du gouvernement de l'Ordre. Il ne permettra pas que la plus légère atteinte soit portée au principe de l'autorité, à celle surtout du Pontife romain. Qu'Innocent VI se rassure. Tant que Farinier sera à la tête des Franciscains, le pape n'aura pas à craindre que des Frères-Mineurs dissidents convoient le projet sacrilège et audacieux de le déclarer hérétique et indigne du trône pontifical, comme les Fratricelles, quelques années auparavant, avaient osé traiter notre illustre compatriote Jean XXII de Cahors. Farinier fera disparaître les derniers vestiges de ce malheureux schisme et pacifiera l'Ordre de St-François. Pour obtenir ce résultat si vivement attendu d'Innocent VI, il tint deux chapitres généraux : l'un à Lyon, en 1351 et l'autre à Assise, en 1354. Dans ce dernier il fut décidé qu'on observerait les Constitutions de saint Bonaventure appelées Farinières, non parce que Farinier les avait révisées, comme on l'a dit quelque fois, mais parce qu'il les fit adopter. Il fut également proposé dans ce chapitre de poursuivre l'extinction de la petite Congrégation dont les membres dispersés dans quatre maisons ne voulaient avoir rien de commun avec les autres Frères-Mineurs. Quelques Franciscains de l'Assemblée demandaient qu'on citât les dissidents devant le Pape en plein consistoire et qu'on les traitât avec la même rigueur qu'avaient été traités les dissidents de Narbonne. Farinier pour éviter tout éclat exigea de l'Assemblée qu'à lui seul fût laissé le soin de régler cette affaire d'ordre purement disciplinaire. Il comptait avec raison sur son habileté pour en finir avec les Fratricelles qu'il désirait ardemment voir rentrer au sein de la grande famille franciscaine. Farinier réussit à obtenir d'Innocent VI une bulle datée du 18 août 1358 par laquelle ce pontife révoquait celle de Clément V et remettait sous l'autorité du général et des supérieurs ordinaires les Frères des quatre monastères. Leur chef, Gentil de Spolette, fut enfermé au couvent d'Oviette et ainsi fut dissipée la petite Congrégation.

L'heure du triomphe a sonné pour Guillaume Farinier. Innocent VI lui sut gré d'avoir assujéti l'Ordre entier des Franciscains à une règle fixe et d'avoir mis fin au schisme et aux troubles dont nous avons déjà parlé. Pour lui en témoigner sa satisfaction il le créa, dans le consistoire du 23 décembre 1356, cardinal-prêtre du titre des SS. martyrs Pierre et Marcellin et lui donna un prieuré de l'Ordre de saint Benoît dépendant de l'abbaye du Mas d'Asil, dans le diocèse de Pamiers.

Après sa promotion au Cardinalat, Guillaume aurait bien voulu se faire relever de ses pénibles fonctions ; mais il dut s'incliner devant le désir et la volonté formelle du souverain Pontife, et garda le gouvernement de l'Ordre jusqu'au prochain chapitre. Il eut pour successeur Jean Buche. Celui-ci étant mort peu de temps après, Farinier se vit encore dans l'obligation de reprendre la direction générale et de recommencer une existence extrêmement laborieuse.

Enfin arriva le jour attendu avec impatience où il se trouva définitivement délivré des soucis et de la responsabilité de l'Administration. Il resta à Avignon honoré de la constante affection d'Innocent VI qui avait souvent recours à ses conseils et à sa grande expérience des hommes et des affaires. Ses collègues du Sacré-Collège avaient pour lui autant d'estime que de vénération et il est certes permis de supposer qu'à la mort d'Innocent VI, Guillaume Farinier aurait pu lui succéder sur la chaire de saint Pierre, si Dieu ne l'avait déjà appelé à lui en 1361.

Cette année la peste noire reparut à Avignon. Elle y sévit avec tant de violence que dans l'espace de quatre mois dix-sept mille personnes furent emportées par ce fléau. On compta parmi les victimes cent évêques et huit cardinaux. Farinier fut de ce nombre. On l'enterra dans l'église des Cordeliers d'Avignon le 26 du mois d'août 1371. Les restes mortels de Guillaume Farinier furent dans la suite enfermés dans un tombeau d'ivoire et envoyés à Gourdon, sa ville natale. On les déposa au pied du grand autel de St-François dans l'église des Cordeliers. L'an 1592, le luthérien Duras s'étant emparé de Gourdon fit enlever le tombeau d'ivoire ainsi qu'il appert de l'inventaire des archives de cette ville en 1651.

Tel fut la prématurée et triste fin de cet homme incontestablement un des plus grands généraux de l'Ordre de St-François, tant par ses vertus que par ses écrits. Il en avait composé un grand nombre fort appréciés de son temps et malheureusement perdus pour nous. Il ne reste de cet écrivain qu'un traité du change dans lequel l'auteur montre le profit qu'on peut légitimement retirer des prêts et fait voir en quoi consiste l'usure. La réputation d'usuriers consommés des Caorsins, aurait bien pu lui suggérer l'idée de ce traité des prêts et de l'usure.

Avant de terminer cette biographie, je cite pour mémoire l'opinion d'un historien qui a prétendu que Guillaume Farinier avait été envoyé en Castille en qualité de légat du pape pour faire cesser l'adultère de Pierre le Cruel qui avait répudié Blanche de Bourbon, princesse célèbre, remarquable par ses vertus et sa beauté. Cette opinion n'est pas fondée. Il résulte des lettres écrites par Innocent VI au roi de Castille que c'est Guillaume Judicis et non Guillaume Farinier qui avait été chargé de cette délicate mission.

J'ai essayé de retracer dans les quelques faibles pages la vie d'un

homme dont Gourdon a le droit d'être fier. *Pulvis veterum renovabitur*. J'ai rempli un pieux devoir. Je dirai, avec la franchise la plus respectueuse, qu'il en incombe un plus grand sans nul doute à notre patriotique et intelligente municipalité gourdonnaise.

Plusieurs rues de Cahors, rue du Portail Alban, rue Dévia portent le nom de personnages nés dans cette ville, qui furent décorés de la pourpre romaine. Pourquoi n'appellerait-on pas place Farinier, ce petit rectangle planté d'acacias dont un des côtés est formé par l'église Notre-Dame, dite des Cordeliers, et par une aile du Couvent des sœurs de Ste-Claire, l'ancienne maison où Guillaume Farinier fit ses premières études ?

Ne pensez-vous pas, comme moi, que les nombreux fidèles qui, chaque année, au mois d'août, aiment à faire le pèlerinage de Notre-Dame-des-Neiges s'arrêteraient volontiers devant le moulin de Tartas, s'il y avait, fixée au mur, une plaque de marbre sur laquelle serait gravée en lettres d'or l'inscription suivante :

ICI EST NÉ, AU COMMENCEMENT DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE,  
GUILLAUME FARINIER,  
CARDINAL-PRÊTRE, GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES FRANCISCAINS,  
DÉCÉDÉ A AVIGNON, LE 25 AOUT 1361.

N'oublions pas que rien n'honore plus les vivants que les honneurs rendus aux morts illustres.

Cahors, le 20 juin 1890.

CAMINADE HENRI.

L'EXPLORATION DES CAUSSES DE GRAMAT

PAR M. E.-A. MARTEL

PUITS DE PADIRAC. — Poussé 600 mètres plus loin qu'en 1889.

Découvert près du lac des Grands-Gours une immense salle de 60 mètres de longueur, 40 mètres de largeur, 70 à 80 mètres de hauteur, au milieu de laquelle un lac de 15 à 20 mètres de diamètre se trouve comme suspendu dans une grande vasque stalagmitique, à 30 mètres au-dessus du lac des Grands-Gours. Cette salle qui est, avec les lac de la Pluie, des Bouquets et des Bénitiers, ce qu'il y a de plus beau dans Padirac, est située à un kilomètre de la bouche du gouffre, et l'on pourra pousser l'aménagement jusque-là sans difficulté.

La longueur totale de la rivière souterraine est de 3,000 mètres : les distances avaient été, l'an dernier, évaluées un peu trop faiblement.

Les voûtes ont de 1 à 40 mètres d'élévation ; les galeries de 0<sup>m</sup>70 à 8 mètres de largeur ; les lacs, au nombre de douze, de 10 à 80 mètres de diamètre ; les cascades ou gours, au nombre de trente-six, de 0<sup>m</sup> 10 à 6 mètres de hauteur.

La rivière est sans issue ; l'eau s'infiltré dans d'impenétrables fissures de l'argile, et débouche très probablement (on pourrait dire sûrement) à Gintrac, sur la rive gauche de la Dordogne, quoique l'expérience de coloration par la fluoresceine, que nous avons faite, paraisse n'avoir produit aucun résultat.

Nous sommes restés 23 heures sous terre et 16 heures sans manger (de 10 heures du soir à 2 heures de l'après-midi). La navigation a duré 12 heures 1/2, de 1 heure du matin à 1 heure 1/2 de l'après-midi. — Aucun accident. — Deux curieux, MM. Pons et de Jaubert, sont descendus dans le gouffre et allés jusqu'à la grève d'embarquement, soit à 370 mètres de distance dans la première grande galerie.

Les stalagmites et stalactites sont moins belles et moins variées qu'à Adelsberg et Dargilan, mais les effets de descente dans l'abîme, de navigation souterraine et du lac suspendu sont uniques en leur genre et font de Padirac une des grandes curiosités de la France.

GOUFFRE DU RÉVEILLON. — Falaise de 53 mètres de hauteur, où se creuse une voûte de 30 mètres d'élévation formant grotte, au fond de laquelle une galerie de 350 mètres de longueur se prolonge ; c'est le lit d'une rivière souterraine à sec le 11 septembre. Plusieurs cascades et stalagmites peu pittoresques. A l'extrémité, galerie obstruée par des amas d'argile, cailloux et branchages : fissures impénétrables à l'homme, mais où l'eau passe. Peut-être en communication avec les gouffres du Limon (?)

GOUFFRE DE ROQUE DE CORN. — Vaste cirque d'effondrement, genre Padirac, moins profond (98 mètres seulement) et plus large (70 mètres de diamètre). On y descend sans échelles. Au fond s'ouvre une galerie de 1 à 10 mètres de hauteur, de 10 de largeur en moyenne, rivière souterraine (à sec le 12 septembre) comme Réveillon, longue de 400 mètres, peu remarquable comme cristallisation, et terminée par un lac sans issue apparente de 10 mètres de diamètre. Peut-être en communication avec la source de Saint Georges. Dans un coin de la grotte, poche d'acide carbonique, la première rencontrée dans nos explorations souterraines.

IGUE DE SAINT-MARTIN. — Commune du Bastit, où s'est jeté un braconnier l'hiver dernier. Puits naturel de 85 mètres de profondeur, sans eau et sans issue, comme ceux des grands causses ; nous avons retrouvé le chapeau du braconnier et la tête d'un chien jeté là il y a deux ans, et qu'on prétendait avoir entendu aboyer sous terre à 4 kilomètres de distance. Fable, comme tous les autres racontars de paysans.

PERTES DE LA THÉMINES, DE LA THÉMINETTES ET DU RUISSEAU D'ASSIER. — Simples disparitions des ruisseaux dans des galeries de 10 à 150 mètres de long, sans intérêt. Réapparaissent, sans doute, par siphonnement aux sources de l'Oussye ?

GOUFFRE DU SAUT DE LA PUCELLE. — Perte du ruisseau de Rignac dans une galerie de 210 mètres de longueur, sans intérêt.

Des fissures impénétrables absorbent l'eau. Grottes de Roucadour (400 mètres de longueur) et de Malut (200 mètres de longueur) ; quelques stalactites assez belles, mais sans valeur après celles de Padirac et de Dargilan.

GROTTE DE FENNET, PRÈS D'ASSIER. — Curieuse de forme mais courte (250 mètres) ; ne peut se visiter sans une échelle de 8 à 10 mètres et des cordes : joli pilier stalagmitique formant pont naturel.

GROTTE DE MARCILLAC, OU DE BLARS, OU DE ROBINET. PRÈS MARCILLAC. — N'a que 250 mètres et non 460 mètres de longueur, comme le dit Joanne ; serait belle si la fumée des torches n'avait sali toutes les murailles. Deux précipices, inexplorés avant nous, n'ont que 6 mètres et 12 mètres de profondeur respective et ne nous ont pas conduits, comme nous l'espérions, à d'autres salles.

IGUE DE BAR. — Entre Marcillac et Espédaillac. Bel abîme de 65 mètres de profondeur et de 2 à 6 mètres de diamètre, aboutissant à une belle grotte de 300 mètres de longueur, partagée en plusieurs salles et renfermant un petit lac de 30 mètres de longueur, 5 à 6 mètres de largeur et 1 mètre de profondeur. Le niveau du lac varie selon

l'état hygrométrique. Presque vide le 16 septembre, il ne contenait guère plus de 100,000 litres d'eau, mais doit s'étendre dans presque toute la grotte après la fonte des neiges, comme le prouvent les lignes successives de niveaux d'eau, visibles sur les murailles. C'est un des rares avens qui nous aient conduits à une grotte véritable et contenant de l'eau en quantité notable.

GROTTE DES BRASCONNES. — Entre l'Igüe de Bar et la grotte du Robinet.

Admirable quoique petite. Pourrait rivaliser avec Dargilan et Adelsberg si elle n'était pas si courte (250 mètres), car ses stalagmites sont merveilleuses : l'une, en forme de tourelle ronde sculptée à jour, a plus de 15 mètres d'élévation ; cinq salles, dont une (salle *Rupin*) a 60 mètres de hauteur. En somme, grotte beaucoup plus belle que celle du Robinet, mais nécessitant l'emploi d'une échelle de corde de 18 mètres pour descendre un mur à pic. Mériterait d'être aménagée.

GRAND IGUE DE CLOUPMAN, PRÈS ESPÉDAILLAC. — Aven comme celui de Saint-Martin (90 mètres) ; rien au fond.

PETIT IGUE DE CLOUPMAN. — A côté du précédent ; 25 mètres de profondeur, dont 15 seulement à pic. Aboutit à une jolie petite grotte ovale de 15 mètres sur 10.

IGUE DE PISCASTELLE. — Dans la Braunhie (prononcez Brogne) de Caniac, 87 mètres ; rien au fond.

IGUE DE ROCHE PERCÉE. — A 2 kilomètres du précédent ; 100 mètres de profondeur. Rien au fond, mais trou magnifique de 8 mètres sur 6 creusé dans la roche vive ; très curieux.

Les explorations dont suit l'énoncé ont été faites par M. G. Gaupillat :

IGUE DE BIO (OU BIAU). — Détails manquent.

IGUE DE GIBERT. — Détails manquent.

GROTTE DE FROUSSE-DE-L'ASC. — Près Rocamadour. Petite, insignifiante.

IGUE DE BARRIÈRES. — 60 mètres ; petite grotte et petite fontaine. — Deux nouvelles descentes dans Padirac pour photographies.

En résumé, toutes les légendes de communications des igues avec les sources sont controuvées. Padirac seul est une exception due à l'effondrement d'une voûte qui a facilité, par hasard, l'accès d'un réservoir immense.

Peut-être qu'en déblayant les amas d'argile, de branchages, de cailloux qui obstruent le fond de tous les gouffres et grottes explorés, on trouverait d'autres Padirac, mais ce serait un travail d'autant plus impraticable qu'il n'aurait d'autre guide que le pur hasard.

Enfin, pour l'utilisation des eaux dont nous n'avons reconnu la possibilité qu'à Padirac et à l'Igüe de Bar, il faudrait descendre dans tous les gouffres pour savoir ceux qui en sont susceptibles. Aucun caractère extérieur ne permet de le deviner *a priori*. Mêmes conclusions qu'en 1889.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes.)

Bourse de Paris

Cours du 5 Janvier 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 47
3 0/0 amortissable.....compt.	95 75
4 1/2 0/0 1883.....compt.	104 05

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4350	»
CRÉDIT FONCIER.....	1310	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	497 50	
COMPTOIR N <sup>o</sup> D'ESCOMPTE.....	638 75	
EST (Chemin de fer).....	876	»
LYON.....	1498 75	
MIDI.....	1332 50	
NORD.....	1860	»
ORLÉANS.....	1500	»
OUEST.....	1035	»
GAZ, C <sup>o</sup> parisienne.....	1440	»
CANAL DE SUEZ.....	2415	»
CANAL DE PANAMA.....	46 25	
Etablissements DECAUVILLE.....	550	»

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	445 75
EST 3 0/0.....	442 50
MIDI 3 0/0.....	445
NORD 3 0/0.....	453 50
ORLÉANS 3 0/0.....	445 50
OUEST 3 0/0.....	445 50
SUD DE LA FRANCE.....	410
OUEST-ALGÉRIEN.....	417 50
EST-ALGERIEN.....	420
OTTOMANES, priorité 5 0/0.....	410
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	610
— — — 4 0/0 1863.....	515
— — — 3 0/0 1877.....	383
— — — comm. 3 0/0 1879.....	466 25
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	465
— — — comm. 3 0/0 1880.....	461 75
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	422
— — — 3 0/0 1885.....	458 50
— — — bons 100 fr. av. lots.....	70
GAZ, C <sup>o</sup> parisienne.....	528

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1880.....	98 15
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	98 35
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	56 75
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	440
LOMBARDS, 3 0/0.....	337
SARAGOSSE 3 0/0.....	391

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans porte à la connaissance du Public que Monsieur le Ministre des Travaux Publics vient d'homologuer la proposition faite d'inscrire dans son tarif principal D 33, les nouvelles dispositions suivantes.

**Magasinage gratuit**, dans les gares d'Ivry et de Vitry, des vins en fûts par expédition de 5000 kilogrammes au minimum.

1° Les vins par expédition de 5000 kilogrammes à destination des gares d'Ivry et de Vitry, qui auront effectué sur le réseau d'Orléans un parcours d'au moins 300 kilomètres, seront exonérés, sur la demande expresse de l'expéditeur ou du destinataire, des droits de magasinage, dans ces deux gares, pendant un délai de 30 jours ;

2° Ce délai sera réduit à deux jours pour les vins adressés en Douane à la gare d'Ivry.

Aux termes de son Tarif spécial D 3, § 15, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans transporte, aux conditions suivantes, de toute gare de son réseau à Paris (Ivry), sous réserve d'un parcours de 500 kilomètres, ou payant pour 500 kilomètres, les Artichauts, Choux-fleurs, Fraises en paniers, Haricots verts, Navets, Oignons, Petits Pois, Pommes de terre, Salades, Tomates, Choux, Poireaux et Carottes, par expédition de 50 kilogrammes, ou payant pour ce poids.

Le prix de transport est fixé à 0 fr. 16 par tonne et par kilomètre, plus 1 fr. 50 pour frais de manutention.

Le transport des marchandises a lieu par des trains spécialement désignés à cet effet, sans que le délai de transport puisse excéder deux jours, non compris les délais afférents aux opérations des gares de départ et d'arrivée.

La remise doit avoir lieu aux gares trois heures au moins avant le départ de ces trains.

A l'arrivée, les marchandises dont il s'agit sont mises à la disposition des destinataires dans les trois heures qui suivent l'arrivée des trains. Les expéditions adressées aux halles ou à domicile aux conditions de ce tarif seront livrées par le service de factage dans les mêmes conditions de prix et de délais que les marchandises expédiées en grande vitesse.

Pour les points principaux ci-après, les prix par 1,000 kilogrammes sont les suivants, frais de manutention compris :

Lieux de provenance	Distances kilométriques	Prix par 1,000 kilog. (frais accessoires compris)
Bordeaux-Bastide.....	577	93 fr. 80
Libourne.....	542	88 20
Marmande.....	637	103 40
Agen.....	650	105 50
Villeneuve-sur-Lot.....	632	102 60
Montauban.....	720	116 70
Toulouse.....	750	121 50
Saint-Sulpice (Tarn)....	719	116 50
Saive.....	501	81 55
Brillac.....	608	113 20

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre

de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tous points de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage

FABRIQUE de TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES

OUTILS de TOUTES SORTES • BOITES d'OUTILS

TIERSOT, 212, rue des Gravilliers, 16, Paris

HORS CONCOURS 1889

Le Tarif-Album (350 pages, 600 grav.) franco contre 0.65.



Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

**ENCYCLOPÉDIE**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERVHELOT, de l'Institut; HARTWIG DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; L. HANRY, bibliothécaire de la Ville de Paris; J. HENRI, de l'Institut; E. LEVASSOUR, prof. à la Sorbonne; L. MONTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. in-8 colombier de 1400 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartons en couleurs hors texte. Elle sera publiée par livraisons parus successivement. UNE seule livraison sera envoyée gratuitement aux souscripteurs par mois ou TROIS volumes par an.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRAULT & C<sup>o</sup> 61, RUE DE RENNES, PARIS

CH. FAY, Inventeur  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés

PRIX TRÈS MODÉRÉS

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES  
Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Envoi franco du prix-courant sur demande

Vin de Peptone de CHAPOTEAUT

Pharmacien à Paris

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac.

Dépôt : Toutes Pharmacies

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.  
Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacquez, etc.  
Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.  
Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A GAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

1891

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE

SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE DE A. LAYTOU ET FILS

1891

Quinine de Pelletier

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule s'avale plus facilement que les cachets et porte le nom de PELLETIER.

C'est le plus puissant des toniques connus; une seule capsule, prise au moment des repas, représente un grand verre de vin de quinquina.

DEPOT : Toutes Pharmacies.

DEMANDEZ chez les LIBRAIRES tous les LIBRAIRES et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE

5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désireront être admis, sont priés d'en donner avis au directeur. Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants.

MALADIES DE LA PEAU

Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le D<sup>r</sup> CAZENAVE, Médecin de l'hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Prurigo, Dartres, etc.

Dépôt Général à PARIS : Ph<sup>o</sup> FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Vente en Gros : Labélonye, 99, rue d'Aboukir, Paris

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES